

**SEANCE DU 3 DECEMBRE 2014**

---

**DÉCISION N° 2014 / 44 / PLBML / 2**

---

**PROJET DE PROLONGEMENT LIGNE B DU METRO DE LYON  
DE LA GARE D'OULLINS AUX HOPITAUX LYON SUD**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8,
- vu la lettre de saisine du Président du président du syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) du 27 octobre 2014 ;
- vu sa décision n°2014/36/PLBML / 1 du 5 novembre 2014 recommandant au SYTRAL d'ouvrir une concertation sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP,

après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique:**

Madame Isabelle BARTHE est nommée garante de la concertation recommandée sur le projet de prolongement de la ligne B du métro de Lyon de la gare d'Oullins aux Hôpitaux Lyon Sud.

Le Président



Christian LEYRIT